

CONVENTION

Portant sur la mise à disposition de services mutualisés aux établissements publics non membres

Entre d'une part,

Le Syndicat Mixte Somme Numérique, dont le siège est à Amiens, 83 rue Saint-Fuscien, représenté par son Président, Monsieur Philippe VARLET, Ci-après désigné « **Somme Numérique** »

Et d'autre part,

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois dont le siège est à Amiens, 60 rue la Vallée, représenté par son Président, Alain Gest, Ci-après désigné « **Pôle Métropolitain** »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'accès aux moyens mutualisés mis en place par Somme Numérique pour le développement de l'administration électronique.

Article 2 : Etablissements concernés

La présente offre de services mutualisés est ouverte aux établissements publics qui ne peuvent adhérer au syndicat mixte et aux structures bénéficiant déjà de ces services à la date de la délibération du 27 juin 2016 fixant les tarifs de ces services.

Article 3 : Désignation des services mutualisés

Somme Numérique, sous réserve de l'accord de parties tierces (gestionnaires de plateformes informatiques extérieurs au Syndicat Mixte), mettra à disposition de l'établissement signataire de la présente convention, les moyens matériels et humains (formation et accompagnement) nécessaires au développement des procédures relatives aux services mutualisés suivants :

- La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité
- La publication dématérialisée des marchés publics
- La gestion des noms de domaine
- L'hébergement d'un site internet
- La messagerie collaborative Zimbra
- L'accès au groupement de commandes de prestations de services de communications électroniques

Ces services sont décrits dans le flyer joint à la présente convention.

Le syndicat mixte tiendra compte de la demande d'ouverture du service dès réception de l'annexe ci-jointe complétée, datée et signée, qui pourra être modifiée par simple échange de courrier.

Article 4 : Conditions financières

Les contributions annuelles liées à la mise en place de ces services mutualisés sont fixées par le conseil syndical et reprises dans l'annexe ci-jointe.

Elles excluent les matériels, logiciels ou autres achats nécessaires auprès de fournisseurs extérieurs à Somme Numérique.

Les prix indiqués dans l'annexe sont révisibles annuellement à compter du 1er janvier 2018 selon la formule suivante :

$$P = PO \times \text{indice SYNTEC TS} / \text{indice SYNTEC TSO}$$

Avec P = prix actualisé ; PO = prix d'origine ; indice SYNTEC TS = dernier indice publié à date de révision ; indice TSO = indice SYNTEC de référence (juillet 2016).

Article 5 : Garanties

L'établissement signataire de la présente convention s'interdit de mettre en cause la responsabilité de Somme Numérique dans les conséquences de la mise en œuvre de la présente convention.

Article 6 : Durée

La présente convention est réputée à durée illimitée. L'une ou l'autre des parties pourra y mettre fin à sa convenance avec un préavis de 3 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Rappel des annexes

ANNEXE 1 – Flyer de présentation des services

ANNEXE 2 – Offre de services mutualisés

Fait à Amiens, le

Pour Somme Numérique

Pour le Pôle Métropolitain

Philippe VARLET
Président

Alain Gest
Président

Offre de services mutualisés pour les établissements non membres du syndicat mixte Somme Numérique.

Service	Tarif annuel HT	Compléments
1- Télétransmission des actes au contrôle de légalité	50,00 €	hors certificat
2 - Plateforme de dématérialisation des marchés publics	200,00 €	Formation +150€/pers (si groupe de 8)
3 – Gestion de nom de domaine (unité)	10,00 €	
4 – Hébergement de site Internet	50,00 €	1 site, 1 base de données, sur serveur mutualisé.
5 – Messagerie collaborative Zimbra	20€ /compte de messagerie +5€ /compte en stockage illimité	Mise en service 10€ HT la 1e année
6 – Adhésion au groupement de commandes Télécoms	100,00 €	
Pack DEMAT (1+2+3+4)	300,00 €	

Je soussigné Alain Gest, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, souhaite souscrire aux services mutualisés suivants proposés par Somme Numérique pour l'établissement désigné ci-après :

- La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité
- La publication dématérialisée des marchés publics
- La gestion des noms de domaine
- L'hébergement d'un site internet
- La messagerie collaborative Zimbra
- L'accès au groupement de commandes Télécoms
- Pack DEMAT

(Cocher la/les cases souhaitées)

Fait à Amiens, le _____

Désignation de l'établissement : Pôle Métropolitain du Grand Amienois

Adresse : 60 rue la vallée, 80 000 Amiens

Contact de Somme Numérique :

Identité : Alexandre Roche

Fonction : Chargé de missions

Tél : 0625701716

Mail : a.roche@amiens-metropole.com